



RALLYE
Club

OFFRES COMMERCIALES PERMANENTES

OFFRE* N°1

- « 5+1 » : pour 5 pneumatiques Rallye Asphalte achetés, le 6^{ème} est offert. Valable pour les pneumatiques « slick » et « pluie » confondus

OFFRE* N°2

- « 1 pneumatique acheté = 1 point / 12 points = 1 pneumatique gratuit

OFFRE* N°3

- Parrainage : « Si vous étiez inscrit au Pirelli Rallye Club en 2023, parrainez un nouvel inscrit en 2024 »

*Voir conditions des offres dans les modalités du Pirelli Rallye Club 2024 sur www.pirellirallyclub.fr

OFFRES COMMERCIALES TEMPORAIRES

OFFRE N°2 : FRAIS D'ENGAGEMENT EN RALLYE OFFERTS



**RALLYE
Club**

**TENTEZ DE GAGNER DES FRAIS D'ENGAGEMENT SUR
LE RALLYE DE VOTRE CHOIX***

**Cumulez 12 points dans le cadre du PIRELLI RALLYE CLUB entre le
1er janvier et le 31 mai 2024 et tentez de gagner un des six
engagement sur un rallye asphalte à hauteur de 500€ HT.**

Offre valable du 01/01/2024 au 31/05/2024

*Voir conditions d'éligibilité et modalités sur www.pirellirallyeclub.fr.
Offre organisée par Pirelli P.A.S. RCS 301 768 887. Voir les contrats.

MODALITES DE L'OFFRE

« Frais d'engagement en rallye offerts »

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

Le « **Frais d'engagement en rallye offerts** » (ci-après l'« Offre ») est organisée entre le 1er mai et 31 mai 2024 par la société PNEUS PIRELLI S.A.S. dont le siège social est situé Parc des Affaires - Immeuble Rameau - ZI Paris Nord 2, 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE, au capital de 1.515.858 euros, inscrite au RCS de BOBIGNY sous le n° 301 768 867 (ci-après « Pirelli »).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette offre est réservée aux Pilotes ayant le statut de Membre du Pirelli Rallye Club 2024 (voir MODALITES PIRELLI RALLYE CLUB 2024) entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2024 inclus, à l'exclusion de tous les Revendeurs membres du Pirelli Rallye Club ainsi que les membres du personnel de Pirelli, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après « le Participant »).

Le Participant devra confirmer au préalable son statut de Membre du Pirelli Rallye Club 2024 conformément aux MODALITES PIRELLI RALLYE CLUB 2024 disponibles sur <https://www.pirellirallyeclub.fr>

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET MODALITES DE PARTICIPATION

3.1. Afin de pouvoir participer à l'Offre, le Participant doit :

a- Avoir le statut de Membre du Pirelli Rallye Club entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2024 inclus.

Pour devenir Membre, le Participant devra :

- S'inscrire au Pirelli Rallye Club 2024 ;
- Avoir accepté les conditions et modalités du Pirelli Rallye Club 2024 <https://www.pirellirallyeclub.fr> ;
- Avoir acheté un pack (5+1) de Pneumatiques de la gamme Rallye Asphalte auprès des revendeurs agréés (voir liste page d'inscription du Pirelli Rallye Club) ou d'IVALTO ;
- Avoir partagé les photos de son véhicule en conformité avec la charte graphique <https://www.pirellirallyeclub.fr/documents>.

b- Avoir acquis 12 points (achat de 12 Pneumatiques de la gamme Rallye Asphalte) entre le 1er janvier et le 31 mai 2024 inclus. Chaque Pilote devra envoyer les factures correspondantes afin de prouver l'achat des 12 pneumatiques sur l'année 2024 sur l'espace prévu à cet effet sur la plateforme.

3.2. Un tirage au sort sera organisé par Pirelli le 3 juin 2024 parmi tous les Participants ayant correctement rempli les deux conditions nécessaires mentionnées ci-dessus entre le 1er janvier et le 31 mai 2024 inclus. Six (6) participants seront tirés au sort et se verront offrir les frais d'engagement sur un rallye moderne de type asphalte de leur choix ayant lieu avant le 15 novembre 2024, à hauteur de 500€ HT.

Si le coût de l'engagement est supérieur à 500€ HT alors le reste sera à charge du pilote.

Si le coût de l'engagement est inférieur à 500€ HT alors Pirelli couvrira uniquement le coût réel de l'engagement.

La participation est utilisable une seule fois et ne peut être fractionnée pour plusieurs rallyes.

Il est précisé que la prise en charge de l'engagement est nominative et non transférable. Le nom « pilote » renseigné sur le bulletin d'engagement devra correspondre au nom du pilote tiré au sort et au numéro Pirelli Rallye Club 2024 pilote valide.

Pirelli prendra directement contact avec les 6 gagnants tirés au sort afin de les informer de leur gain à l'adresse e-mail fournie lors de leur inscription au Pirelli Rallye Club.

Dans le cas où le gagnant ne répondrait pas aux sollicitations de Pirelli dans le délai de 5 jours ouvrés à compter de l'envoi de l'e-mail l'informant de son gain et ce malgré les relances de Pirelli, le gagnant perdra sa dotation sans contrepartie ni indemnité. Dans ce cas, Pirelli tirera au sort un ou des suppléants qui bénéficieront du gain non réclamé.

Pirelli paiera les frais d'engagements à hauteur de 500€ HT pour chaque gagnant. Les gagnants seront tenus d'informer Pirelli un (1) mois avant la date de clôture des engagements du rallye pour lequel ils souhaitent obtenir le paiement des frais d'engagements. Pour ce faire, une copie du bulletin d'engagement au rallye devra être transmise à l'adresse e-mail contact.competition@pirelli.com.

Toutefois, toute preuve d'engagement y compris le bulletin d'engagement non transmise dans ce délai ne sera pas prise en compte et la dotation sera considérée comme perdue.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

La participation à cette offre n'est pas cumulable avec toute autre opération commerciale en cours organisée par Pirelli. Il est précisé que cette Offre est cumulable uniquement avec les offres proposées dans le cadre du Pirelli Rallye Club 2024.

Dans le cas où le gagnant annule sa participation au rallye choisi pour quelque raison que ce soit, après avoir réalisé le paiement de la part de Pirelli, il est précisé que le gagnant ne pourra plus demander une autre participation de la part de Pirelli.

La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par Pirelli.

Toutefois, Pirelli se réserve la possibilité de remplacer la dotation remportée par une dotation d'une valeur équivalente en cas d'indisponibilité sans aucune possibilité de réapprovisionnement, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Pirelli décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance et/ou de l'utilisation de la dotation attribuée, ce que le Gagnant reconnaît expressément.

*Voir conditions des offres dans les modalités du Pirelli Rallye Club 2024 sur www.pirellirallyclub.fr

ARTICLE 5 - DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au jeu concours, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse mail, ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants.

Ces informations sont destinées à Pirelli, responsable de leur traitement, pour la seule gestion de l'Offre, et pourront être transmises et à un à ses prestataires techniques.

Pirelli se réserve le droit de demander aux Participants l'autorisation d'exploiter leurs coordonnées à des fins de prospection commerciale.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données toute personne bénéficiant d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des données personnelles la concernant auprès Pirelli.

Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : **Pneus Pirelli SAS – Service Motor Sport - Immeuble Rameau, Paris Nord 2, 22 avenue des Nations BP 43021 Villepinte 95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex** ou par email à l'adresse suivante : DPO_West.Europe@pirelli.com

Chaque Participant souhaitant participer à ce jeu concours devra avoir préalablement pris connaissance et accepté la politique de confidentialité de Pirelli disponible sur www.pirelli.fr ([Informations Légales | Pirelli](#)).

ARTICLE 6 – DECISIONS DES ORGANISATEURS

Pirelli se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie de l'Offre, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'offre ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de Pirelli ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

ARTICLE 7 - LIMITE DE RESPONSABILITE

Toute participation incomplète ou erronée ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à Pirelli de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra alors ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Pirelli se réserve le droit de refuser toute demande qui ne répondrait pas aux conditions requises par les présentes modalités du présent jeu concours ou s'il apparaîtrait des fraudes ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation.

Pirelli rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau. Plus particulièrement, Pirelli ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

*Voir conditions des offres dans les modalités du Pirelli Rallye Club 2024 sur www.pirellirallyclub.fr

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : PIRELLI – Opération « **Frais d'engagement en rallye offerts** » - Immeuble Rameau Paris Nord 2 - 22, avenue des Nations - BP 43021 Villepinte - 95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex avant le 31/12/2024. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

ARTICLE 9 - OBTENTION DU REGLEMENT

Le règlement est adressé par courrier postal ou par courrier électronique à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande jusqu'à dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu, par courrier postal à l'adresse suivante **Pneus Pirelli S.A.S, 22 avenue des Nations, 93420 Villepinte** ou par courrier électronique à l'adresse suivante contact.competition@pirelli.com.

La Société Organisatrice s'engage à rembourser, sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande d'obtention du règlement, les frais d'affranchissement liés à cette demande adressée à la Société Organisatrice par courrier électronique, sur la base du tarif lent en vigueur (base : 20g).

Dans tous les cas, toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle visée ci-dessus ou envoyée après les dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle. Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la réception de la demande de remboursement et après vérification du bien-fondé de la demande.

En cas de prolongation ou de report éventuel du Jeu, la date limite d'envoi des demandes d'obtention du règlement et de remboursement des frais d'affranchissement y afférents sera reportée d'autant.

*Voir conditions des offres dans les modalités du Pirelli Rallye Club 2024 sur www.pirellirallyclub.fr

RÉCAPITULATIF DES OFFRES COMMERCIALES DE L'ANNÉE 2024

<p>OFFRE COMMERCIALE N°1</p>	<p>« OFFRE DE RÉINSCRIPTION » : RÉINSCRIVEZ-VOUS AU PIRELLI RALLYE CLUB EN 2024 ET PROCÉDEZ À L'ACHAT D'UN PACK DE PNEUMATIQUES (5+1) POUR RECEVOIR AU CHOIX UNE PAIRE DE GANTS OMP TENICA X PIRELLI OU UN MINI-CASQUE 1 : 2 AUX COULEURS DE PIRELLI.</p>	<p>Offre valable du 1^{er} février au 15 mars 2024</p>
<p>OFFRE COMMERCIALE N°2</p>	<p>« FRAIS D'ENGAGEMENT EN RALLYE OFFERTS » Cumulez 12 points dans le cadre du Pirelli Rallye Club entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2024 et tentez de gagner un engagement rallye à hauteur de 500€ HT sur la saison 2024.</p>	<p>Offre valable jusqu'au 31 mai 2024</p>